Conflit entre cession sur salaire et saisie arrêt.

Par Rezbou

Bonjour,
je sollicite votre aide et vos conseils pour connaître mes droits, savoir si cette situation est normale/légal et pourquoi pas m'aider à résoudre ce problème.

Contexte :
Je rembourse un prêt personnel environ 43000 ? emprunter via une cession sur salaire prévue par le contrat du dit prêt.
Le dossier ne présente pas de retards.

Je suis également redevable d'une dette locative de 9000 euros environ, remboursée par une saisie arrêt sur salaire.

Problème :
Suite a l'intervention du créateur saisissant en mai 2022, la cession sur salaire couvrant le remboursement du prêt a était interompue et suite a négociation avec la société de prêt, remplacée par une virement mensuel a la société de prêt.

Suite a cela le créancier saisissant m'as informée en février 2023 qu'il n'avait reçus de la part du grief du tribunal au total environ 2400 euros car il y avait réparation des sommes saisies.

J'ai donc réfléchi et me suis demander si la répartition n'aurait pas était faite entre ma cession et ma saisie.
Je contacte donc la société de prêt qui me dit qu'elle a bien reçus un virement de 9000 euros 2 mois auparavant, que cette somme serait garder, les virements stoppés et constituerait un apport afin de remplacer les cessions et virement le temps que la saisie arrêt soit levée.

Je meurs expliqué si l'on fait ça dans 6 mois on recommence mais me disent que c'est la seul solution.

Concequence :
Pour une saisie arrêt de 9000 euros qui aurait pu être solder en octobre 2022 je suis encore aujourd'hui sous l'application de celle ci.

Environ 25000 euros saisies à ce jour pour une somme due par saisie arrêt de 9000.

Remboursement du prêt en anticipation qui n'apparaît nul part. La société de prêt se retrouve avec plus de 20000 euros dont environ 12000 qui n'aurait jamais dus m'être pris car n'étant pas en défaut de paiement sur le prêt et ayant remboursé ma dette je devrait pour jouir de cette somme qui devraient avoir depuis longtemps rembourser ma dette permis la remise en place de la cession sur salaire et me permettrais de reprendre ma vie normalement.

Que faire?
Cordialement et merci d'avance.

Par Rezbou

Je n'ais pas précisé que la cession est prévus par contrat à 419.85 euros par mois.
Je sait que la répartition ce fait quand une cession et une saisie entre en concurrence mais ne comprend pas pourquoi les sommes reversées pour le prêt le sont sans prendre en compte la somme prévus de base.